



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°791) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION « LES CARACTERES DE LA
MUSIQUE », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-22-154
EN DATE DU 04 MAI 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Les caractères de la musique » représentée par sa chargée d'administration, Madame Lucie ZOURRAY, domiciliée 418 Rue du Mas de Verchant, BP12 34935 Montpellier, d'organiser une répétition, dans la salle Berlioz, le 27 juin 2022 de 8h30 à 17h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Les caractères de la musique » représentée par sa chargée d'administration, Madame Lucie ZOURRAY, domiciliée 418 Rue du Mas de Verchant, BP12 34935 Montpellier, une convention de location de salle pour un montant de 89,25 € TTC (quatre-vingt-neuf euros et vingt-cinq centimes), afin d'organiser une répétition, dans la salle Berlioz, le 27 juin 2022 de 8h30 à 17h ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220504-lmc1H9607H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/05/2022
Date de Publication : 04/05/2022